

Arrêté portant modification à l'arrêté de nomination du Conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) du 18 septembre 2019

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe), du 19 février 2019 ;
vu l'arrêté de nomination du Conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), du 18 septembre 2019 ;

vu le courrier du Conseil d'administration du RHNe, du 11 novembre 2019 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Article premier L'arrêté de nomination du Conseil d'administration du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), du 18 septembre 2019, est modifié comme suit :

Article premier, 4^e tiret

- EXQUIS Laurent vice-président.

Entrée en vigueur
et publication

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 2 décembre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND